

**Centre de Recherche Sociologique (CESO)**

**Louvain, juin 2005**

**PROJET DE RECHERCHE AG/01/070**

**VALIDATION DU VOLET INDIVIDUEL DE LA  
MATRICE CONCEPTUELLE DE LA SECURITE SOCIALE**

**SYNTHESE**

**prof. dr. J. Berghman & Kristine Nijs**

**Politique Sociale**

**CESO (Centre de Recherche Sociologique)**

**K.U.Leuven**

**Pour le compte de**

**Service Public de Programmation**

**Politique Scientifique Fédérale**

**Service Public Fédéral**

**Sécurité Sociale**

## Contenu

1. Objectif du projet de recherche .....	1
2. Elaboration théorique .....	3
2.1. Un vaste concept de la sécurité sociale .....	4
2.2. Les normes internationales en matière de statistiques sociales.....	5
2.3. Le schéma de la matrice de la sécurité sociale.....	7
3. Elaboration pratique .....	14
3.1. PROMAT: inventaire des produits de sécurité sociale .....	15
3.2. PERMAT: banque de données personnelles .....	16
4. Conclusion et perspectives d'avenir.....	18
Bibliographie.....	19

## 1. Objectif du projet de recherche

Le projet Agora AG/01/070 'Validation du volet individuel de la matrice conceptuelle de la sécurité sociale' (appelé par la suite 'le projet de Validation') est la suite et le complément du projet Agora AG/01/039 'Harmonisation des concepts statistiques en sécurité sociale' (appelé par la suite 'le projet d'Harmonisation'). Ces deux projets (période de septembre 1999 à décembre 2001 et période de janvier 2002 à décembre 2004) ont été réalisés par le Centre de Recherche Sociologique (K.U.Leuven) sous la direction du professeur Berghman pour le compte du SPP Politique Scientifique Fédérale et du SPF Sécurité Sociale.<sup>1</sup>

L'objectif général de ces projets est de dresser *un tableau consolidé de la population belge par catégories de la sécurité sociale et de l'aide sociale* (Berghman & Nijs, 2003; Berghman, Nijs & Nachtergaele, 2004). En Belgique, bon nombre d'organismes de sécurité sociale sont impliqués dans la politique de sécurité sociale. A commencer par l'Office National Sécurité Sociale (ONSS) et l'Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants (INASTI), chargés de percevoir les cotisations sociales. Puis viennent les différents organismes chargés d'accorder les allocations aux ayants droit, sans oublier les parastataux, chargés de surveiller ces derniers. Tous ces organismes disposent de leur propre banque de données, qui contient les données nécessaires à la bonne exécution de leur mission en tant qu'organe de perception, de gestion, de contrôle ou de paiement. La Belgique dispose donc d'une masse d'informations sur la sécurité sociale, mais celles-ci sont dispersées dans différentes banques de données, qui ont chacune leurs spécificités. Le but de notre projet est de développer un instrument qui regroupe toutes ces données en les harmonisant et en les normalisant afin de pouvoir gérer ces données d'une manière cohérente et rationnelle. Cet instrument doit permettre au SPF Sécurité Sociale d'établir une radioscopie correcte de la sécurité sociale en Belgique en produisant des statistiques de meilleure qualité et des analyses et publications originales en la matière. Le SPF Sécurité Sociale doit pouvoir disposer d'un bon outil pour répondre plus efficacement aux diverses questions sur la sécurité sociale en Belgique qui lui sont soumises. Concrètement, le projet devait au départ concevoir un outil capable de répertorier les non-actifs au sens d'allocataires sociaux et les cotisants. Pour pouvoir par ailleurs évaluer la politique menée et définir une bonne politique,

---

<sup>1</sup> Les rapports d'étude disponibles dans le cadre de ces projets (Berghman, Booghmans, Boos, Nachtergaele, Verhalle & Vleminckx, 2004; Berghman & Nijs, 2004; Berghman & Nijs, 2005) peuvent être obtenus auprès du Centre de Recherche Sociologique (CESO, K.U.Leuven).

le SPF Sécurité Sociale a également besoin d'un autre type d'information que celle actuellement disponible. Au-delà des chiffres de dépenses et de recettes par branche, le SPF doit également en savoir plus sur le contenu de ces règlements. Quelle proportion de ces dépenses est liée au salaire, par exemple? Outre les analyses sur le nombre d'allocations par sexe ou par âge, il serait également intéressant de produire des informations sur le passé professionnel ou la situation familiale des personnes qui perçoivent ces allocations. Dernier aspect dont nous avons tenu compte de manière explicite: la mise en conformité du nouvel outil avec le mode de rapportage prescrit par les organisations internationales que sont Eurostat, l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), les Nations Unies et l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Cet alignement doit permettre au SPF Sécurité Sociale de transmettre correctement les données requises par ces organisations.

Pour réaliser ces objectifs, les chercheurs ont développé un cadre général qui doit permettre de dresser une radioscopie structurée et cohérente de l'ensemble du système de protection sociale sous toutes ses facettes. Ce schéma conceptuel est appelé la matrice conceptuelle de la sécurité sociale, en abrégé, *matrice de la sécurité sociale*. Le schéma de cette matrice indique comment saisir dans une banque de données des informations pertinentes concernant la sécurité sociale belge (caractéristiques des règlements de sécurité sociale et chiffres des recettes et dépenses y afférents) et la population de la sécurité sociale (assurés, ayants droit et cotisants). La matrice de la sécurité sociale se compose de trois parties. Dans la *matrice des produits*, on confronte les produits de la sécurité sociale<sup>2</sup> à une série de variables qui permettent de caractériser les mesures de sécurité sociale qui sont analysées, ainsi que d'en savoir plus sur les dépenses et le financement de celles-ci. Dans la *matrice individuelle*, des personnes sont codées sur des variables qui ne portent pas que sur l'individu, mais aussi sur sa situation familiale. La *matrice de liaison* relie les personnes aux produits de sécurité sociale par lesquels elles sont assurées, dont elles ont droit et auxquels elles contribuent.

---

<sup>2</sup> Pour pouvoir, dans la matrice de la sécurité sociale, relier les individus aux mesures de sécurité sociale qui s'appliquent à eux, il faut désagréger les mesures de sécurité sociale jusqu'au niveau d'attribution individuelle. C'est pourquoi dans la matrice des produits, l'unité d'observation n'est pas le règlement de sécurité sociale, mais bien le produit de sécurité sociale. Par conséquent, tous les règlements de sécurité sociale ainsi que toute partie de ces règlements jusqu'au niveau de désagrégation des individus constituent des produits de sécurité sociale (Berghman, Booghmans, Boos, Nachtergaele, Verhalle & Vleminckx, 2004, pp. 59-60; Berghman & Nijs, 2005, p. 6).

Dans le cadre du projet d'Harmonisation, nous avons essentiellement développé la matrice des produits. Le projet de Validation s'inscrit dans son prolongement et a pour principal objectif de développer et de valider la matrice individuelle et la matrice de liaison.

## **2. Elaboration théorique**

L'objectif général de ce projet est de dresser un tableau consolidé de la population belge par catégories de la sécurité sociale et de l'aide sociale. Dans le projet d'Harmonisation, il a donc fallu dans un premier temps développer un nouveau concept global de sécurité sociale, avec pour fondements théoriques, la logique d'indemnisation. Nous avons en outre dûment tenu compte des attentes internationales en matière de statistiques sociales. Et nous avons également examiné les techniques les plus récentes de gestion des données administratives en matière sociale.

Toujours dans le cadre du projet d'Harmonisation, nous avons ensuite développé la matrice des produits. Dans la matrice des produits, nous avons confronté les produits de sécurité sociale à une série de variables qui permettent de caractériser les mesures de sécurité sociale examinées, ainsi que d'en savoir plus sur les dépenses et le financement de celles-ci. Prisant en considération des points théoriques et politiques et comptant tenu des attentes internationales en matière de statistiques sociales, nous avons procédé à la sélection des variables destinées à figurer dans la matrice des produits. Ensuite, la matrice des produits a subi un premier test de validation à l'aide des mesures de sécurité sociale du secteur de l'incapacité de travail. Au cours du projet de Validation, cette matrice des produits a néanmoins déjà subi de légères modifications sur un certain nombre de points, et ce pour intégrer les récents développements en matière de méthodologies de rapportage international et les résultats d'autres projets de recherche menés au sein de l'unité de recherche, concernant les aides sociales complémentaires essentiellement. Des mesures de financement y ont été ajoutées, et elle a subi une nouvelle extension, ainsi qu'une mise à jour pour les quatre trimestres de la période s'étalant de 1999 à 2004 compris (cf. paragraphe 3.1).

Le projet de Validation a également permis d'élaborer la matrice individuelle et la matrice de liaison. Grâce au regroupement par la Banque-Carrefour de la Sécurité Sociale de données administratives provenant de différents organismes, ces matrices ont été implémentées sous forme de banque de données à l'échelle des personnes (cf. paragraphe 3.2).

## **2.1. Un vaste concept de la sécurité sociale**

Dans cette recherche, la sécurité sociale est définie comme étant *l'ensemble des systèmes de redistribution collectivement reconnus, visant la protection des revenus et les dépenses de santé* (Berghman & Nijs, 2005, p. 3). Il s'agit donc d'une protection contre des risques sociaux, pour lesquels les différents groupes (collectivités) qui composent une société se disent prêts à supporter collectivement tout ou partie de la responsabilité. Pour opérationnaliser le concept de sécurité sociale, nous nous basons sur une large panoplie d'instruments. En effet, pour obtenir un tableau correct et complet de la sécurité sociale en Belgique, il convient de représenter les trois flux financiers suivants (Adema, 2001): les avantages sociaux attribués aux individus et ménages, les moyens investis pour financer ces avantages et les exonérations d'impôts à finalité sociale. En plus des aides sociales publiques, il faut également intégrer dans ce tableau les aides liées au travail et celles privées, ainsi que l'incidence du système de taxation.<sup>3</sup> Autrement dit, la matrice de la sécurité sociale ne se limite pas aux mesures dites du premier pilier. Le deuxième et le troisième pilier, ainsi que les mesures fiscales à finalité sociale, doivent également y figurer en bonne place.

---

<sup>3</sup> Il existe trois façons pour les autorités d'agir sur la sécurité sociale par le biais des impôts: (1) en levant des impôts directs et des cotisations de sécurité sociale sur les allocations de sécurité sociale, (2) en levant des impôts indirects sur les biens et services utilisés par les allocataires et (3) en accordant des avantages fiscaux à finalité sociale (Adema, 2001, pp. 14-15). Cette dernière catégorie comprend les réductions, exonérations, retenues et report d'impôts qui remplissent la même fonction que les allocations ou qui visent à encourager les aides sociales privées (Adema, 2001, p. 21). Adema montre que pour obtenir un tableau correct de la sécurité sociale, il faut prendre en compte l'incidence du système de taxation pour obtenir ainsi des statistiques de 'net (after tax) social expenditure'. Il opérationnalisait ainsi un certain nombre d'idées prônées par Berghman (1986) dans son allocution de Tilburg.

## **2.2. Les normes internationales en matière de statistiques sociales**

Afin que le SPF Sécurité Sociale soit en mesure de transmettre correctement les données concernant la sécurité sociale belge aux organisations internationales dont Eurostat, l'OCDE, les Nations Unies et l'OIT, la matrice de la sécurité sociale en général et la matrice des produits en particulier ont été développées de manière à ce que le nouvel instrument soit conforme au mode de rapportage prescrit par ces organisations internationales (Berghman, Booghmans, Boos, Nachtergaele, Verhalle & Vleminckx, 2004, pp. 21-43). Nous avons, tout d'abord, schématisé une série de glissements importants qui sont intervenus dans la façon de concevoir les statistiques sociales. Au sein d'Eurostat, par exemple, on travaille sur deux thèmes prépondérants: l'harmonisation et l'intégration des statistiques sociales. On attire également l'attention sur l'emploi de sources administratives et de registres à des fins statistiques diverses. Concrètement, les attentes européennes sont consignées dans l'Esspros Manual (Eurostat, 1996). Esspros est l'acronyme de 'European System of Integrated Social Protection Statistics'. Outre les attentes européennes, nous avons également examiné les normes spécifiques de l'OCDE pour ce qui est des statistiques des dépenses. La Social Expenditure Database 1980-1996 (SOCX Database) est une banque de données où figurent les données des différents pays de l'OCDE en matière de dépenses de sécurité sociale (OECD, 2001). Deux publications récentes de Willem Adema présentent un complément implicite à la SOCX Database. La première se penche sur l'impact des dépenses sociales privées (Adema & Einerhand, 1998) et la deuxième attire l'attention sur la nécessité de travailler avec des statistiques de dépenses nettes et non brutes (Adema, 2001). Ensuite, nous avons également tenu compte de la méthodologie de rapportage de l'OIT. Cette organisation sonde régulièrement le coût (recettes et dépenses) de la sécurité sociale dans ses états membres. Dans son étude 'The Cost of Social Security', elle compare en effet les recettes et dépenses de sécurité sociale directes brutes des différents pays de l'OIT sur une année civile (ILO, 1994). Après une nouvelle modification de sa méthodologie en 1997, elle a finalement été abandonnée en 1999. Actuellement, l'OIT s'attelle au développement d'une nouvelle enquête intitulée 'Social Security Inquiry' (SSI). Outre les recettes et les dépenses de sécurité sociale, la SSI collectera également des données sur le nombre d'ayants droit, de personnes couvertes, de cotisants, ainsi que sur les montants moyens des allocations (ILO, 2004). Enfin, nous avons également analysé le système des comptes nationaux, plus précisément l'European System of National and Regional Accounts revu en 1995 par Eurostat (1995).

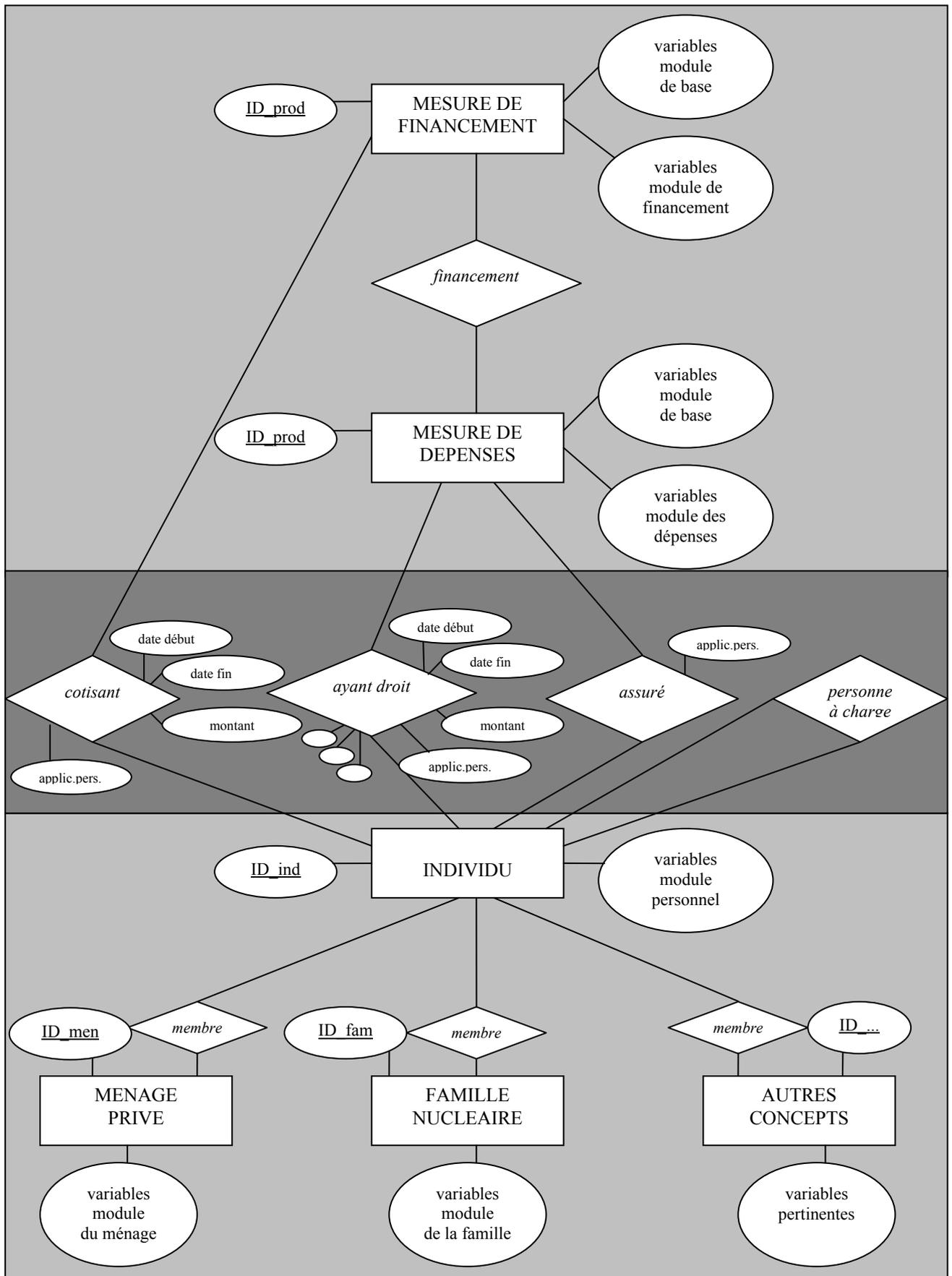
Aussi pour la sélection des variables, ainsi que des concepts et classifications connexes de la matrice individuelle, nous avons tenu compte des méthodologies de rapportage des organisations internationales (Berghman & Nijs, 2004, pp. 30-56). La conformité aux exigences d'Eurostat était, à cet égard, d'une importance prioritaire. L'harmonisation des statistiques sociales représente un thème important au sein d'Eurostat. Une volonté d'harmonisation qui a débouché sur l'établissement d'une série de variables-clés harmonisés, assortis d'une description des concepts, définitions et règles recommandés pour les mesurer (Eurostat, 2000). Autre source d'inspiration dans la sélection des variables de la matrice individuelle: les recommandations émises par Eurostat en matière de recensements de la population. En 1998, Eurostat et 'United Nations Economic Commission for Europe' avaient concocté ensemble une série de recommandations destinées aux recensements démographiques qui seraient menés dans la région ECE en 2000. Ces recommandations contiennent, d'une part, une liste de thèmes-clés que les pays devraient faire figurer dans leurs recensements, ainsi que les définitions et classifications recommandées pour chacun de ces thèmes et, d'autre part, une liste de thèmes facultatifs, laissés à l'appréciation des pays, assortis, pour certains, de définitions et/ou classifications (United Nations, 1998). Une année plus tard, Eurostat (1999) publiait des recommandations analogues dans le cadre du 'Community Programme of Population and Housing Censuses in 2001'. Les recommandations conjointes des Nations Unies et d'Eurostat ont servi de base à ce travail. La plupart des définitions et classifications des thèmes sont identiques à celles des recommandations conjointes de 1998. Enfin, le nouveau projet d'Eurostat 'Community Statistics on Income and Living Conditions' (EU-SILC) a également servi de source d'inspiration pour la matrice individuelle (Eurostat, 2001). En ce qui concerne un certain nombre de variables, d'autres organisations ont eu voix au chapitre. Ainsi, pour les variables relatives à l'emploi, l'OIT est la principale référence (ILO, 29.10.1982; ILO, 28.01.1993). Pour les variables relatives à la formation, il convient de citer l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, les sciences et la culture (UNESCO, 1997). Quant aux variables relatives aux revenus, ce sont les recommandations du 'Expert Group on Household Income Statistics' (2001), reconnu par 'United Nations Statistical Commission', qui font autorité.

### 2.3. Le schéma de la matrice de la sécurité sociale

Au stade suivant, nous avons développé le concept de la matrice de la sécurité sociale en termes d'un modèle entité-relation. Ce type de modèle explicite comment établir le lien entre la matrice des produits et la matrice individuelle et montre schématiquement comment implémenter la matrice de la sécurité sociale en une banque de données globale. Le défi de la matrice de la sécurité sociale consiste en effet à regrouper des données administratives très variées dans un fichier de données unique. Ces données devraient être stockées à un rythme trimestriel. Comme nous l'avons déjà dit, la matrice de la sécurité sociale est subdivisée en trois matrices partielles: la matrice des produits, la matrice individuelle et la matrice de liaison. Ces matrices partielles caractérisent respectivement les règlements de sécurité sociale, la population belge et la liaison entre les deux. Chacune de ses matrices se compose d'une série de variables qui, dans le cas de la matrice des produits et de la matrice individuelle, sont regroupées, en fonction de leur contenu, en une série de modules.

Dans la *matrice des produits* (Berghman & Nijs, 2005, pp. 6-62), le produit de sécurité sociale constitue l'unité d'observation. Est un produit de sécurité sociale, tous les règlements de sécurité sociale, ainsi que toute partie d'un tel règlement, désagrégé jusqu'au niveau des modalités d'application et des conditions d'allocation individuelles. Une fois tous les produits de sécurité sociale inventoriés, ceux-ci sont caractérisés dans la matrice des produits en les codant en fonction des variables issus du module de base, du module des dépenses et du module de financement. Le module de base contient une série de variables générales qui s'appliquent à tout produit de sécurité sociale et qui déterminent si le produit en question sera ensuite codé dans le module des dépenses ou dans le module de financement. Le module des dépenses et le module de financement contiennent en outre des variables plus spécifiques concernant, respectivement, les mesures de dépenses et les mesures de financement, ainsi que les montants s'y rapportant. Les chiffres des dépenses et des recettes figurant dans la matrice des produits doivent toujours se rapporter au montant total qui a été alloué ou perçu au cours du trimestre.

Figure 1: La matrice de sécurité sociale comme modèle entité-relation



Les variables du *module de base* sont type de produit de sécurité sociale (mesure de dépenses social, mesure de financement social, mesure de dépenses socio-fiscale, cotisations sociales sur les allocations, impôts directs sur les allocations, impôts indirects sur la consommation), statut légal (obligatoire, obligatoire mais avec possibilité de se retirer, facultatif), niveau de pouvoir (autorités européennes ou autres internationales, pouvoir fédéral, communautés, régions, pouvoirs locaux, organismes de la sécurité sociale, mutuelles/alliances nationales/caisses d'assurance maladie, CPAS<sup>4</sup>, entreprises d'assurances et financières, CCT<sup>5</sup> intersectorielle rendue obligatoire, CCT intersectorielle non rendue obligatoire, partenaires sociaux au niveau intersectoriel non par CCT, CCT sectorielle rendue obligatoire, CCT sectorielle non rendue obligatoire, partenaires sociaux au niveau sectoriel non par CCT, CCT d'entreprise, partenaires sociaux au niveau de l'entreprise non par CCT, employeur discrétionnaire, autre), niveau de gestion (autorités européennes ou autres internationales, pouvoir fédéral, communautés, régions, pouvoirs locaux, organismes de la sécurité sociale, mutuelles/alliances nationales/caisses d'assurance maladie, CPAS, entreprises d'assurances et financières, employeurs par financement interne, autres), champ d'application personnel (système de catégories, système général, système unitaire, système résiduel), périodicité (annuel, trimestriel, mensuel, hebdomadaire, journalier, autre périodicité, lié à un événement donné, unique, périodicité non fixée), modulé en fonction de la famille (oui ou non), enquête des ressources (oui ou non) et évolution produit de sécurité sociale (resté inchangé, modifié, nouveau, supprimé).

Les variables du *module des dépenses* sont type de transfert (transferts sociaux aux individus ou ménages, transferts sociaux aux organismes, frais d'exécution, transferts vers d'autres régimes, transferts aux réserves, dépenses nettes pour un emprunt d'argent ou pour un terrain, autres dépenses), caractère (prévention, réparation, indemnisation), fonction sécurité sociale ESSPROS, fonction sécurité sociale OIT, fonction sécurité sociale OCDE, mode de transfert (en espèces, remboursements, chèques et vouchers, biens et services, cotisations sociales réaffectées), mode de calcul (forfaitaire, en fonction de (l'ancien) salaire, selon un autre critère, combinaison du salaire et d'un autre critère), limites des dépenses (pas de limites, minimum, maximum, minimum et maximum), lié aux cotisations (oui ou non), type de droit (droit personnel ou droit dérivé) et le montant des dépenses payées ou à payer, compte tenu des éventuels arriérés, avances, remboursements, refus, réductions et retenues.

---

<sup>4</sup> centre public d'aide sociale

<sup>5</sup> convention collective de travail

Les variables du *module de financement* sont type de financement (cotisations sociales actuelles des employeurs, cotisations sociales imputées des employeurs, cotisations sociales des travailleurs, cotisations sociales des indépendants, cotisations sociales des fonctionnaires, cotisations sociales des bénéficiaires d'un revenu de remplacement, cotisations sociales des autres personnes couvertes, cotisations sociales réaffectées, impôts affectés, recettes générales, transferts d'autres régimes, transferts des réserves, revenus sur investissements, revenus de propriété, autres revenus, transferts ONSS Gestion Globale, transferts INASTI Gestion Globale), base d'imposition (forfaitaire, coût salarial total employeur, salaire travailleur, revenu indépendant, traitement fonctionnaire, allocations, cotisations, revenu du ménage), limites de financement (pas de limites, minimum, maximum, minimum et maximum) et le montant des recettes encaissées ou à encaisser, compte tenu des éventuels arriérés, avances, remboursements, refus, réductions et retenues.

Dans la *matrice individuelle* (Berghman & Nijs, 2005, pp. 63-111), c'est l'individu qui constitue l'unité d'observation. L'individu est codé sur une série de variables qui sont regroupées en trois modules. Dans le module personnel, on vérifie un certain nombre de caractéristiques personnelles. Le module de la famille sert à caractériser les familles nucléaires et le module du ménage, les ménages privés.<sup>6</sup> Les données de la matrice individuelle doivent toujours refléter la situation qui prévaut au dernier jour du trimestre.

Les variables du *module personnel* sont le sexe, la date de naissance, le pays d'origine, le pays de citoyenneté, la résidence habituelle (code postal de la commune), l'activité d'enseignement ou de formation actuelle (population scolarisée, formation continue, pas en formation), le niveau d'études (pas d'études, enseignement primaire, enseignement secondaire inférieur axé sur l'insertion professionnelle, enseignement secondaire inférieur préparant à l'enseignement secondaire supérieur, enseignement secondaire supérieur axé sur l'insertion professionnelle, enseignement secondaire supérieur préparant à l'enseignement tertiaire, enseignement post-secondaire non tertiaire, enseignement tertiaire premier cycle axé sur la pratique, enseignement tertiaire premier cycle axé sur la théorie, enseignement tertiaire

---

<sup>6</sup> Le ménage privé peut se définir de deux façons différentes. D'une part, il y a le concept de 'household dwelling' qui définit le ménage privé comme l'ensemble des personnes vivant sous le même toit. D'autre part, le concept de 'housekeeping' intègre, outre le critère du domicile commun, aussi le critère de la consommation commune et définit le ménage privé comme l'ensemble des personnes vivant sous le même toit qui s'approvisionnent en nourriture et autres biens de première nécessité et qui mettent en commun tout ou partie de leurs revenus (Eurostat, 1999, p. 13; United Nations, 1998, p. 44). Les familles nucléaires sont des personnes au sein d'un ménage privé qui forment un couple ou qui ont des liens de parent-enfant. Concrètement, il s'agit donc de couples mariés ou cohabitants, avec ou sans enfants, et de parents isolés (United Nations, 1998, p. 45).

second cycle), le statut d'activité (travailleur occupé, chômeur, étudiant, femme/homme au foyer, personnes bénéficiant d'une pension (anticipée), personnes en incapacité de travail permanente, autres, personnes de moins de 15 ans), le nombre d'emplois, le statut professionnel (ouvrier secteur privé, employé secteur privé, ouvrier secteur public, employé secteur public, fonctionnaire secteur public, aidant d'un travailleur indépendant, indépendant avec travailleurs, indépendant sans travailleurs, membre d'une coopérative, proche aidant, personnes occupées sans statut professionnel défini), la profession (classification ISCO-88-COM), la branche d'activité (classification NACE-BEL), le type de secteur (secteur privé, secteur public, ménages, organisations non marchandes au service des ménages, unités en dehors de la Belgique), le temps de travail habituellement presté (nombre d'heures par semaine), les revenus du travail (montant en €), l'état civil (isolé, cohabitant légal, marié, mariage non déclaré, mariage putatif, séparé de fait, séparé de corps, divorcé, veuf), les conditions de vie réelles (marié, cohabitant enregistré, cohabitant de fait, ne vit pas en couple), le type de ménage (vit dans une famille nucléaire, vit seul, vit avec des proches, vit avec des non-proches, établissement d'enseignement, établissement de soins de santé, établissement pour personnes âgées, établissement militaire, établissement religieux, autre établissement, autres), la position dans le ménage privé (isolé, conjoint, partenaire enregistré, partenaire de fait, enfant propre, enfant d'un autre lit/adoptif/pupille, conjoint ou partenaire enregistré de l'enfant, partenaire de fait de l'enfant, frère/sœur propre, frère/sœur du partenaire, petit-enfant, parent du référent, beau-parent/parent adoptif/tuteur, beau-parent ou parent du partenaire, grand-parent du référent ou du partenaire, autre proche du référent ou de son partenaire, conjoint ou partenaire de fait d'un proche du référent ou de son partenaire, non proche), la position dans la famille nucléaire (conjoint, partenaire enregistré, partenaire de fait, parent isolé, enfant des deux partenaires, enfant d'un des deux partenaires, enfant du parent isolé), le veuvage (orphelin d'un des deux parents, orphelin des deux parents, devenu veuf après mariage, devenu veuf après cohabitation enregistrée, devenu veuf après cohabitation de fait), le numéro d'identification parent/partenaire décédé, la date du décès parent/partenaire, la date du décès, référent de ménage (l'individu est référent de ménage, n'est pas référent de ménage, ne fait pas partie d'un ménage privé), référent familial (l'individu est référent familial, n'est pas référent familial, ne fait pas partie d'une famille nucléaire), le numéro d'identification du référent du ménage et le numéro d'identification du référent familial.

Les variables du *module de la famille* sont le type de famille nucléaire (couple marié sans enfants cohabitants, couple cohabitant enregistré sans enfants cohabitants, couple cohabitant de fait sans enfants cohabitants, couple marié ayant au moins un enfant cohabitant, couple cohabitant de fait ayant au moins un enfant cohabitant, parent isolé ayant au moins un enfant cohabitant), famille recomposée (oui ou non), la taille de la famille (nombre total de membres), le nombre de membres âgés de moins de 18 ans, le nombre de membres âgés de 18 à 25 ans, le nombre de membres de 25 ans et plus, le nombre de membres économiquement actifs, le nombre de membres ayant atteint l'âge de la retraite, le numéro d'identification des nouveaux membres de la famille, le numéro d'identification des membres de la famille décédés, le numéro d'identification des membres de la famille qui ont rejoint une autre famille et le numéro d'identification des membres de la famille qui ont quitté la famille pour une autre raison.

Les variables du *module du ménage* sont le type de ménage privé (ménage à une seule personne, ménage à plusieurs personnes sans famille à la base, ménage unifamilial avec enfants dans le ménage, ménage unifamilial sans enfants dans le ménage, ménage à deux familles ou plus avec enfants dans le ménage, ménage à deux familles ou plus sans enfants dans le ménage), la taille du ménage (nombre total de membres), le nombre de membres de moins de 18 ans, le nombre de membres âgés entre 18 et 25 ans, le nombre de membres âgés de 25 ans et plus, le nombre de membres économiquement actifs, le nombre de membres ayant atteint l'âge de la pension, le type de droit de disposition des ménages sur leur logement (un membre du ménage est propriétaire du logement, un membre du ménage est locataire du logement, le ménage dispose du logement sous une autre forme), le type de propriété du logement (un membre du ménage est propriétaire du logement, aucun membre du ménage n'est propriétaire du logement et le logement est propriété privée, idem et le logement est la propriété d'un pouvoir local ou central, idem et le logement est propriété d'une association non marchande, autres formes de propriété), le revenu disponible du ménage privé (montant en €), le volume d'épargne du ménage privé (ménage épargnant ou non épargnant), le numéro d'identification des nouveaux membres, le numéro d'identification des membres décédés, le numéro d'identification des membres qui ont rejoint un autre ménage et le numéro d'identification des membres qui ont quitté le ménage pour une autre raison.

La *matrice de liaison* (Berghman & Nijs, 2005, pp. 112-120) relie une personne aux produits de sécurité sociale qui s'appliquent à elle. Quatre types de liens sont à distinguer à cet égard: assuré, ayant droit, cotisant et personne à charge. A l'aide du lien assuré, les individus sont reliés aux mesures de dépenses pour déterminer de la sorte les personnes qui bénéficieront de cette protection sociale si un risque se produit ou si un besoin se manifeste. A l'aide du lien ayant droit, les individus sont reliés aux mesures de dépenses pour déterminer de la sorte les personnes qui, à un moment donné, bénéficient effectivement de ces allocations sociales. Le lien cotisant relie les individus aux mesures de financement qui supposent une contribution personnelle. Le lien personne à charge indique quel individu est personne à charge de quel autre individu, et ce suivant les divers sens de la notion de personne à charge. La matrice de liaison doit rendre toutes les positions en matière de sécurité sociale dans lesquelles un individu se trouvait au cours du trimestre. Le lien ayant droit implique que pour chaque individu soient énumérés tous les produits de sécurité sociale auxquels il a droit au cours du trimestre (même si ceux-ci ne sont pas encore attribués dans les faits et même s'ils ne sont pas accordés pour cause de refus ou de suspension). Cette information doit être enregistrée chez l'allocataire (c'est à dire l'individu auquel l'allocation est accordée). De plus, il faut également enregistrer le numéro d'identification de l'attributaire (la personne qui, en raison de sa situation professionnelle ou sociale présente ou antérieure, ouvre le droit à l'allocation), ainsi que de la personne bénéficiaire (la personne en faveur de laquelle l'allocation est accordée). De même, la date de début et de fin de la période d'allocation et le montant de l'allocation doivent être indiqués, pris en compte les éventuels refus ou réductions. Enfin, il faut enregistrer le champ d'application personnel, c'est à dire le code qualité exact en vertu duquel les personnes sont assurées pour et/ou ont droit à certaines prestations. La relation cotisant relie les individus aux mesures de financement et plus précisément aux produits de sécurité sociale qui servent à financer la sécurité sociale et que l'on peut rattacher à un individu donné qui est redevable de ce paiement (même si ceux-ci ne sont pas encore réellement payés et même s'ils ne doivent pas être payés pour cause de dispense). Il s'agit, dans la majorité des cas, de cotisations. Ici aussi, il faut enregistrer le code du champ d'application personnel des cotisations, la date de début et de fin de la période de cotisation et les montants des cotisations, en prenant soin de tenir compte des éventuelles dispenses, réductions et retenues.

### **3. Elaboration pratique**

L'objectif général du projet consiste à dresser un tableau harmonisé et consolidé de la population belge par catégories de sécurité sociale et de le présenter sous forme de banque de données qui contiennent des informations pertinentes d'un point de vue théorique et politique et qui soit conforme aux normes internationales de rapportage en matière de statistiques de sécurité sociale. La matrice de la sécurité sociale est un outil qui produit les données idéalement nécessaires pour pouvoir dresser le tableau voulu de la population belge par catégories de sécurité sociale. Après avoir développé le concept général de la matrice de la sécurité sociale et les aspects méthodologiques, il est de prime importance de valider toutes ces idées. Ce test de validation consiste à confronter la matrice conceptuelle de la sécurité sociale à la réalité. Il faut compléter le cadre théorique de la matrice avec les données requises. A long terme, cette matrice devra également guider les efforts d'amélioration de l'arsenal statistique de la Sécurité sociale belge. A court terme, nous nous efforcerons de caser dans ce schéma les données disponibles à l'heure actuelle.

En ce qui concerne la matrice des produits, cela signifie que tous les produits de sécurité sociale (c.-à-d. tous règlements de la sécurité sociale, ainsi que toute partie d'un tel règlement, désagrégé jusqu'au niveau des modalités d'application et des conditions d'allocation individuelles) doivent être répertoriés, puis codés en fonction des variables de la matrice des produits. En concertation avec les commanditaires de ce projet, les chercheurs ont décidé de se concentrer dans un premier temps sur le secteur incapacité de travail. Il en résultait plusieurs fichiers Excel, que nous avons appelé le 'Matrice des produits pour la sécurité sociale en Belgique' (PROMAT).

Pour l'implémentation de la matrice individuelle et de la matrice de liaison, nous avons examiné quelles données étaient nécessaires et où elles étaient disponibles. Dans le prolongement du projet de recherche AG/01/086 'Modèle de microsimulation de la sécurité sociale', nous avons rédigé une demande de données, qui a été introduite par le SPF Sécurité Sociale auprès de la Banque-Carrefour de la Sécurité Sociale. A l'aide des données fournies, nous avons composé une banque de données contenant des informations variées au niveau individuel: le 'Matrice des personnes pour la sécurité sociale en Belgique' (PERMAT).

### **3.1. PROMAT: inventaire des produits de sécurité sociale**

Dès le projet d'Harmonisation, nous avons soumis la matrice des produits à un premier test de validation à l'aide des règlements de protection sociale prévus dans le secteur de l'incapacité de travail. Au cours du projet de Validation, cette matrice a ensuite été validée sur une série de points cruciaux. Dans un premier temps, les variables ont été conformées aux normes de rapportage internationales. Ensuite, la matrice a été validée pour ce qui est du volet de financement de la sécurité sociale. Suite à ce test de validation, un certain nombre de variables de la matrice des produits ont été modifiées. D'autres modifications ont été apportées suite à la validation de la matrice pour les aides complémentaires du deuxième et du troisième pilier.<sup>7</sup> Par ailleurs, l'aspect longitudinal de la matrice a été concrétisé et la matrice des produits a été mise à jour pour le secteur incapacité de travail, de sorte qu'elle comprend actuellement la période s'étalant du premier trimestre 1999 au quatrième trimestre 2004 inclus. Enfin, nous avons également inventorié le champ d'application individuel des règlements de sécurité sociale.

L'inventaire et l'encodage des produits de sécurité sociale ont été saisis dans des fichiers Excel. Les montants y afférents n'ont pas encore été saisis n'étant pas disponibles dans la forme requise. Le mode d'administration et de gestion de ces données, tel que pratiqué par les organismes responsables, ne s'y prête pas.

---

<sup>7</sup> La validité de la matrice ayant trait au deuxième et au troisième pilier de la sécurité sociale est testée dans le cadre de trois autres projets de recherche menés dans notre service: SO/01/006 'Pensions invisibles en Belgique', AG/01/084 'Deuxième et troisième pilier de la sécurité sociale' et S0/01/61 'Les implications de la flexibilisation du marché du travail pour la sécurité sociale'.

### **3.2. PERMAT: banque de données personnelles**

En ce qui concerne les variables de la matrice individuelle et les liens dans la matrice de liaison, nous avons cherché à savoir quelles données provenant de quelles banques de données sont nécessaires pour pouvoir compléter réellement certaines parties de la matrice de la sécurité sociale. Il est vite apparu que toutes les données ne sont pas disponibles et qu'un certain nombre d'autres données ne le sont pas dans la forme requise. Pour les données exploitables, le SPF Sécurité Sociale a introduit une demande de données auprès de la Banque-Carrefour de la Sécurité Sociale. Plus particulièrement, il s'agit d'une demande de données personnelles de nature sociale, qui seront exploitées tant dans le cadre du projet Agora AG/01/070 'Validation du volet individuel de la matrice conceptuelle de la sécurité sociale' que dans celui du projet Agora A/01/086 'Modèle de microsimulation de la sécurité sociale'.

Un échantillon de 100.000 personnes a d'abord été composé à partir du Registre National. Ensuite, les autres membres faisant partie du ménage de ces personnes ont été ajoutés à l'échantillon. Alors, l'échantillon final comprend 305.919 personnes. Pour rassembler les données demandées, il faut consulter différentes sources d'informations, ce qui s'est fait en plusieurs étapes. En juin 2004, nous recevions un premier flot de données, provenant du Registre National et de la Datawarehouse marché du travail de la Banque-Carrefour: données LATG de l'ONSS, données STATPLUS de l'ONSSAPL, données RGTI de l'INASTI, données de paiement de l'ONEm, données du Conseil Médical de l'Invalidité de l'INAMI et données concernant les allocations familiales de l'ONAFST et de l'INASTI. Les données de paiement de l'INAMI et les données du Cadastre des Pensions ont été fournies en janvier 2005. Les données de l'asbl CIMIRE ont suivi en mai 2005. Les autres données demandées n'ont pas encore été traitées, n'ayant pas encore été livrées par la Banque-Carrefour de la Sécurité Sociale. Il s'agit de données du FAT provenant de leur banque de données centrale, de données du FMP, de données sur l'incapacité de travail primaire de l'Agence Intermutualiste, de données fiscales de l'INS, de données du FAT tirées de leur banque de données Finan, de données sur les pensions de l'Office National des Pensions et de l'Administration des Pensions, de données sur les interventions aux handicapés du SPF Sécurité Sociale et de données de l'Enquête Socio-Economique Générale 2001 de l'INS.

Les données actuellement en notre possession servent principalement à compléter la matrice individuelle. En effet, il est pour l'heure impossible de réaliser la liaison précise entre individus et produits de sécurité sociale (tel que prévu dans la matrice de liaison). Les données disponibles ne sont pas suffisamment détaillées pour ce faire et le mode d'administration et de gestion des données par les institutions ne s'y prête pas. Une banque de données personnelles a néanmoins été constituée à l'aide des données mises à notre disposition. Faute de temps, les données du Cadastre des Pensions et de l'asbl CIMIRE n'ont pas pu être traitées et ne sont donc pas intégrées à la banque de données.

Pour l'échantillon complet des 305.019 personnes, des informations ont été fournies par le Registre National (situation au 1<sup>er</sup> janvier 2002). Leur numéro NISS a été codé par la Banque-Carrefour et ces numéros NISS codés ont également été repris dans les autres fichiers source (le numéro d'identification des individus permet en effet de relier entre elles des données administratives). Outre le Registre National, seules les données du CMI de l'INAMI et les variables dérivées de la Datawarehouse marché du travail ont pour unité d'observation l'individu (une seule ligne d'observation par individu). Dans tous les autres fichiers source, certains individus figurent donc sur plusieurs lignes d'observation. C'est vrai pour les données de l'ONSS, les données de l'ONSSAPL, les données de l'INASTI, les données de l'ONEm, les données de paiement de l'INAMI et les données concernant les allocations familiales de l'ONAFST et de l'INASTI. Ces données ont été groupées en veillant à ce que les données contenues dans la nouvelle banque de données se situent toutes au niveau personnel (toutes les variables sont reprises sur une seule ligne d'observation par individu). Pour des raisons d'ordre pratique, la banque de données a été fractionnée en plusieurs fichiers de données SAS par thème et par trimestre: un fichier contenant les variables du *module personnel, module du ménage et module de la famille* (uniquement pour le quatrième trimestre de 2001), huit fichiers contenant des données sur la *situation sur le marché du travail* (certaines variables uniquement pour les quatre trimestres de 2000 et certaines autres également pour les quatre trimestres de 2001), huit fichiers contenant des données sur *le champ d'application, les cotisations et les réductions de cotisations* (idem), huit fichiers contenant des données sur *l'incapacité de travail* (idem), huit fichiers contenant des données sur *le chômage* (idem) et quatre fichiers contenant des données sur *les allocations familiales* (uniquement pour les quatre trimestres de 2001). Il va de soi que les variables peuvent être sélectionnées et regroupées pour les différents trimestres afin de procéder aux analyses souhaitées.

#### **4. Conclusion et perspectives d'avenir**

Sur la proposition de la Banque-Carrefour de la Sécurité Sociale, il est décidé de ne pas livrer telles quelles et en une seule fois toutes les données demandées, mais de les intégrer d'abord dans la Datawarehouse existante de la Banque-Carrefour (qui, jusqu'ici, concernait essentiellement des données sur le marché du travail). De la sorte, la 'Datawarehouse du marché du travail' existante se verra progressivement enrichie de nouveaux fichiers pour évoluer vers une 'Datawarehouse marché du travail et protection sociale'.

L'utilisation de données administratives à des fins statistiques présuppose que ces données soient harmonisées, qu'il y ait correspondance au niveau de leur contenu et qu'en outre, elles soient exploitées et interprétées correctement. La matrice de la sécurité sociale doit servir de fil conducteur dans le travail d'harmonisation et d'amélioration des données administratives concernant la sécurité sociale en Belgique afin que ces données puissent servir à créer des statistiques innovantes sur la sécurité sociale et à réaliser des recherches en appui à la politique. Il s'agit d'une matrice conceptuelle, d'un cadre général qui indique quelle information est nécessaire et sous quelle forme pour pouvoir réaliser une radioscopie cohérente et structurée de la sécurité sociale belge sous toutes ces facettes. La matrice des produits donne une description à la fois large et détaillée du système de sécurité sociale. En la reliant à la matrice individuelle, nous pourrions dresser un tableau général de la population belge par catégories de sécurité sociale et passer des statistiques de recettes et dépenses vers des statistiques de cotisants et d'allocataires. Ce nouvel outil nous permettra ainsi de dégager les grandes tendances socio-économiques et d'analyser leurs répercussions sur la protection sociale.

## Bibliographie

- Adema, W., & Einerhand, M. (1998). *The growing role of private social benefits. Labour Market and Social Policy. Occasional Paper No. 32*. Paris: OECD.
- Adema, W. (2001). *Net Social Expenditure. Second Edition. Labour Market and Social Policy. Occasional Paper No. 52*. Paris: OECD.
- Berghman, J. (1986). *De onzichtbare sociale zekerheid*. Deventer: Kluwer.
- Berghman, J., & Nijs, K. (2003). Social governance: een niet vervuld perspectief. In Instituut voor Sociaal Recht (Red.), *Sociale bescherming op nieuwe paden. Liber Memorialis Béatrice Van Buggenhout* (pp. 449-462). Leuven: Universitaire Pers.
- Berghman, J., Nijs, K., & Nachtergaele, W. (2004). The development of a new statistical instrument to survey social protection in Belgium. In European Communities (Red.), *23rd CEIES seminar. Social Protection Statistics* (pp. 177-186). Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities.
- Berghman, J., Booghmans, A.-M., Boos, C., Nachtergaele, W., Verhalle, I., & Vleminckx, K. (2004). *Harmonisatie van de statistische concepten in de sociale zekerheid. Agora-project AG/01/039. Eindrapport december 2001*. Leuven: Departement Sociologie.
- Berghman, J., & Nijs, K. (2004). *Het ontwikkelen en valideren van een globale conceptmatrix van de sociale zekerheid. Agora-project AG/01/070. Tussentijds rapport april 2003*. Leuven: Departement Sociologie.
- Berghman, J., & Nijs, K. (2004). *Het ontwikkelen en valideren van een globale conceptmatrix van de sociale zekerheid. Bijlagen. Agora-project AG/01/070. Tussentijds rapport april 2003*. Leuven: Departement Sociologie.
- Berghman, J., & Nijs, K. (2005). *Handleiding voor de implementatie van de sociale zekerheidsmatrix*. Leuven: Centrum voor Sociologisch Onderzoek.

- Eurostat (1995). *European System of Accounts ESA 1995*. Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities.
- Eurostat (1996). *Esspros Manual*. Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities.
- Eurostat (1999). *Guidelines and Table Programme for the Community Programme of Population and Housing Censuses in 2001. Volume 1: Guidelines*. Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities.
- Eurostat (2000). *Harmonisation of recommended core units, variables and classifications*. Luxembourg: Eurostat Directorate E.
- Eurostat (2001). *Draft questionnaire for the EU-SILC pilot experiment*. Luxembourg: Eurostat Unit E2.
- Expert Group on Household Income Statistics (2001). *Final Report and Recommendations*. Ottawa: United Nations.
- ILO (29.10.1982). *Resolution concerning statistics of the economically active population, employment, unemployment and underemployment, adopted by the Thirteenth International Conference of Labour Statisticians* [WWW]. ILO: <http://www.ilo.org/public/english/bureau/stat/res/ecacpop.htm> [10.10.2002].
- ILO (28.01.1993). *Resolution concerning the International Classification of Status in Employment, adopted by the Fifteenth International Conference of Labour Statisticians* [WWW]. ILO: <http://www.ilo.org/public/english/bureau/stat/res/isce.htm> [03.05.2002].
- ILO (1994). *Cost of Social Security 1994-1996: Nineteenth International Inquiry* [WWW]. ILO: <http://www.ilo.org/public/english/protection/socsec/publ/css> [?].
- ILO (2004). *ILO Social Security Inquiry Manual. First Inquiry 2004/2005. Draft version 29 June 2004*. Geneva: International Labour Office. Social Protection – Financial, Actuarial and Statistical Services Branch.

OECD (2001). *1980-1998. 20 years of social expenditure. The OECD Database.*  
Paris: OECD.

UNESCO (1997). *International Standard Classification of Education ISCED 1997.*

United Nations (1998). *Statistical Standards and Studies No.49. Recommendations for the 2000 Censuses of Population and Housing in the ECE Region jointly prepared by the United Nations Economic Commission for Europe and the Statistical Office of the European Communities.* New York: United Nations.